

REGLEMENT INTERIEUR

NOEL DES CREATEURS LANNION Marc'had Nedeleg Lannuon

Dimanche 12 décembre 2021

Marche - Exposant

article 1. Cette manifestation est organisée par l'association « Kuzul Skoazell Diwan Lannuon » dont le siège social est fixé à : SKOL DIWAN, 15 hent ar skol, Loguivy 22300 LANNION. Cette manifestation consiste en la vente d'objets de créateurs et de produits de bouche.

article 2. Ce marché se tient chaque dernier dimanche avant les vacances de Noël, sauf indication particulière. Pour cette année, la date est fixée au Dimanche 12 Décembre 2021.

article 3. Ce marché se déroule dans la Salle des Ursulines, 5 Place des Patriotes, 22300 Lannion

article 4. Ce marché est ouvert aux professionnels: artisans, créateurs, producteurs, sous condition de respecter le présent règlement.

Conditions de participation

article 5. Les assurances des organisateurs de la manifestation et des propriétaires des lieux ne concernent pas les objets, meubles, et valeurs exposés sur les stands. Par leur inscription, les exposants renoncent à tout recours contre l'organisateur – le Comité de Soutien à l'école DIWAN de Lannion – ou les propriétaires des lieux qui ne sauraient être tenus pour responsables de vols, bris d'objets, dégradations etc.... qui se produiraient pendant la manifestation, lors du déballage ou du remballage. Les assurances vol, incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile sont laissées au soin de chaque exposant qui déclare en faire son affaire personnelle.

article 6. Dans la mesure des places disponibles, peuvent participer les professionnels ayant fourni, dûment complétées, les pièces suivantes:

- ☐ Le chèque de réservation (à l'ordre de Diwan Lannuon).
- ☐ Une attestation d'assurance professionnelle à jour.
- ☐ Le bulletin d'inscription dûment complété et signé.
- ☐ Une copie du présent règlement intérieur signé.
- ☐ Une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse.
- ☐ Un descriptif des produits mis en vente, photo du stand, lien vers votre site internet / blog...

article 7. Les inscriptions sont reçues sous réserve d'examen. Le dossier devra être adressé, complet **avant le 10 octobre 2021**. L'organisateur statue sur les admissions sans être obligé de donner le motif de sa décision. Le refus d'admission par l'organisateur ne pourra donner lieu à aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'organisateur. La réponse sera adressée d'ici mi-novembre.

article 8. Le prix de l'emplacement est de : 15€ d'inscription + 12€ par mètre linéaire. **Les réservations se font au mètre linéaire complet.**

article 9. Le déballage se fera le **dimanche 12 décembre 2021 à partir de 7 heures**. Tous les stands devront être **prêts à 9h** au plus tard.

article 10. Nous nous réservons le droit d'attribuer l'emplacement qui vous est réservé à un autre exposant si vous ne vous êtes pas présenté **à 8h30**.

article 11. Les pratiques suivantes sont interdites : sonorisation des stands, vente d'objets ou produits réputés dangereux ou illicites, exposition ou vente d'animaux, vente de journaux ou revues hors stand, distribution de tracts ou de prospectus, mendicité.

article 12. En cas de désistement tardif – dans les deux semaines précédant le marché – **les frais d'inscription ne seront pas remboursés**.

article 13. A leur départ, les vendeurs ne doivent laisser aucun détrit.

article 14. En cas d'annulation du marché par l'organisateur, les sommes versées seront remboursées.

Nom de l'exposant:

Signature: (précédée de la mention "lu et approuvé")

Date: